

PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'HAMELET du 05 juin 2026

Date de convocation : 26/05/2026

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-six, *cinq juin*, à dix-huit heures quinze,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : LEFEBVRE Alexandre, GREU Clément, JACQUET François, KARABAN Aurélie, CRAMPON David, MELON Lucile, DUMONT Benjamin, CHAMBEAU Aurélie, DAVID Kavita

Etaient excusés : LAGNY Anita (a donné pouvoir à DUMONT Benjamin), JENKINS Candice (a donné pouvoir à DAVID Kavita) arrivée à 19h45, SOUVERAIN Amélie (a donné pouvoir à LEFEBVRE Alexandre), SZYSZYNSKI Alexis (a donné pouvoir à CRAMPON David), HENNEQUIN Aurélie

Etaient absents : PETIT Patrick

Secrétaire de séance : KARABAN Aurélie

Ordre du jour

DE26030 – Devis Tondeuse GDM

DE26031 – Choix columbarium

DE26032 – Dénomination d'une voie publique Rue Emilie

DE26033 – Dénomination d'une voie publique Rue Thomas

DE26034 – Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

DE26035 – Election des délégués pour l'élection des sénateurs

DE26036 – Election des suppléants pour l'élection des sénateurs

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18H15,

Appel nominatif des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint

Madame KARABAN Aurélie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2026 est approuvé.

DE26030 – Devis Tondeuse GDM

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à examiner le sujet suivant :

M. Le Maire expose,

Une tondeuse doit être achetée pour le service technique. Après essai et proposition de plusieurs devis exposés, une machine de chez GDM Motoculture a retenu l'attention au tarif de 12 298.50€ HT.

Le Maire propose de donner un avis favorable à ce devis en particulier.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications données par le Maire et après en avoir délibéré, émet un avis favorable, à l'unanimité au devis n°2010002419 de GDM Motoculture.

Le montant est inscrit au budget primitif 2026.

Monsieur CRAMPON précise que la machine permet de passer dans les allées du cimetière et la coupe peut être faite en décalée et permet de tondre à ras des tombes. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a également un bac pour ramasser les feuilles sur la place mais ils n'ont pas pu le tester donc un test sera

effectué cet hiver et le choix de l'acheter ou non sera fait à ce moment-là. Le tracteur ISEKI sera conservé pour tracter. Madame MELON demande si un entretien est prévu par le fournisseur. Monsieur le Maire indique que c'est prévu par la concession. Monsieur DUMONT précise qu'il faudra l'entretenir pour ne pas reproduire la même chose qu'avec le tracteur bleu. Monsieur CRAMPON explique que la vidange du tracteur bleu a été faite. Elle n'avait pas été faite depuis plusieurs années, voire jamais. Madame MELON indique qu'il faut prévoir un entretien annuel. Monsieur le Maire précise que ce sera fait soit par GDM les premières années, soit par l'équipe municipale et qu'avec Monsieur CRAMPON ils vont faire la révision du tracteur bleu pendant les vacances de l'agent technique, en juillet, pour le remettre en état.

DE26031 – Choix columbarium

M. Le Maire expose,

Ne restant qu'une place au columbarium actuel, il faut en mettre un nouveau. Deux modèles de 12 cases sont proposés : le premier au tarif de 4 827€ HT et le second au tarif de 5 397€ HT. Le second a en plus un voile noir et des jardinières.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications données par le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de choisir le columbarium Esterel Droit Colonne 12 familles + jardinières de la société Granimond au tarif de 5 397€ HT.

Le montant est prévu au budget primitif 2026.

DE26032 – Dénomination d'une voie publique Rue Emilie

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à examiner le sujet suivant :

M. Le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle de la Résidence EMILIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la dénomination « Rue Emilie ».

- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

DE26033 – Dénomination d'une voie publique Rue Thomas

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à examiner le sujet suivant :

M. Le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle de la Résidence THOMAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la dénomination « Rue Thomas ».

- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il faudra remplacer les 2 panneaux d'entrée de rue. Madame KARABAN précise que ce serait bien de prévoir un petit mémo pour les habitants concernant pour qu'ils sachent ce qu'il y a besoin de changer ou non. Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres. Il ajoute qu'on lui a réclamé un panneau indiquant le cimetière. Monsieur JACQUET indique qu'il y a déjà un poteau sans rien dessus juste à côté qui pourrait être repris.

DE26034 – Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à examiner le sujet suivant :

M. Le Maire expose,

CM 2026-04

Compte tenu des dernières élections municipales de mars dernier et du nouveau Conseil Municipal élu, il convient de procéder à la mise à jour du PCS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le PCS comme suit :

Poste de Commandement

	Titulaires	Suppléants
- Maire :	LEFEBVRE Alexandre	CRAMPON David
- Secrétariat :	DELEENS Marion	JENKINS Candice
- Chargé des relations publiques :	DOMISSE Gérard	CHAMBEAU Aurélien
- Responsable lieux publics :	SZYSZYNSKI Alexis	EBENRETT Frédéric
- Responsable logistique :	CRAMPON David	JACQUET François
- Responsable économie :	DEPARIS Laurent	PETIT Francis
- Responsable population :	JENKINS Candice	DEBEAUVAIS Patrick

Et met à jour la liste des réservistes comme suit :

Nom, Prénom	adresse	coordonnées
CAZE Jimmy		
DEPARIS Laurent		
DOMISSE Gérard		
EBENRETT Frédéric		
HENNEQUIN Gary		
PAYEN Teddy		
PETIT Pierre-Marc		
PETIT Francis		
PETIT Thierry		
PORTOIS Patrice		
SZYSZYNSKI Alexis		
MALOT Guillaume		
CHAMBEAU Aurélien		
DEBRAS Audrey		

Madame DAVID précise que Madame DEBRAS veut être ajoutée à la liste des réservistes.

DE26035 – Election des délégués pour l'élection des sénateurs

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à examiner le sujet suivant :

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

- Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MELON Lucile, CRAMPON David, GREU Clément, DAVID Kavita. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

- Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

Mme KARABAN Aurélie

Mme JENKINS Candice

Mr SZYSZYNSKI Alexis

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13

CM 2026-04

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme KARABAN Aurélie : 13 voix
- Mme JENKINS Candice : 13 voix
- Mr SZYSZYNSKI Alexis : 13 voix

Mme KARABAN Aurélie, Mme JENKINS Candice et Mr SZYSZYNSKI Alexis ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

DE26036 – Election des suppléants pour l'élection des sénateurs

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à examiner le sujet suivant :

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

- Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MELON Lucile, CRAMPON David, GREU Clément, DAVID Kavita. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

- Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Mr DUMONT Benjamin

Mme SOUVERAIN Amélie

Mr LEFEBVRE Alexandre

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mr DUMONT Benjamin : 13 voix
- Mme SOUVERAIN Amélie : 13 voix
- Mr LEFEBVRE Alexandre : 13 voix

Mr DUMONT Benjamin, Mme SOUVERAIN Amélie et Mr LEFEBVRE Alexandre ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur JACQUET explique qu'il va à contre cœur à la kermesse de cette année car cela aurait dû être fait à Hamelet. C'est à son sens, scandaleux et c'est une coupure dans l'historique des kermesses du regroupement scolaire. Monsieur le Maire précise que c'est la décision du président de l'association des parents d'élèves. Il ajoute qu'il s'est battu et qu'il a dit ce qu'il en pensait à deux reprises. Les maires du mandat précédent auraient accepté mais les quatre maires actuels étaient tous contre. Il indique les avoir prévenus que si la kermesse ne revient pas à Hamelet les futures années, ayant déjà perdu l'école, les parents réfléchissent à partir à Foulloy. Il poursuit que le président des parents d'élèves l'a pris pour une menace alors que ce n'est que la réalité. Monsieur JACQUET indique que la kermesse est symbolique la kermesse pour toutes les communes. Monsieur le Maire reprend qu'avec Madame JENKINS, également*

membre du SISCO, ils ont réfléchi à faire un communiqué pour annoncer qu'ils ne participeront pas à la kermesse. Mais Madame JENKINS a préconisé de s'y rendre tout de même et que s'il en a l'occasion faire un petit discours sur place. Il poursuit qu'il doit, normalement, remettre les livres à 16h, heure imposée par le président des parents d'élèves mais, comme les autres maires, il trouve que cela fait tard. Madame DAVID demande si ce serait ainsi tous les ans, ce que confirme Monsieur le Maire, que d'après le président des parents d'élèves, ce serait tous les ans, la kermesse à Le Hamel, le marché de Noël à Hamelet et un événement à Vaire et à Vaux. Madame MELON et Madame KARABAN expriment leur regret que la kermesse ne tourne pas de village en village chaque année car la kermesse est une image. Monsieur le Maire ajoute que d'après l'association des parents d'élèves, n'ayant pas d'enfant et n'étant donc jamais venu à la kermesse, il n'avait rien à dire, ce à quoi il a répondu qu'aujourd'hui il représentait les voix d'Hamelet et que cela n'avait aucun rapport.

- Monsieur le Maire indique qu'avec la secrétaire de mairie, ils ont commencé les démarches pour forcer la vente de la maison abandonnée de la rue Suzanne Potet car les voisins se plaignent de l'état d'abandon et il y a de gros soucis de successions.
- Madame KARABAN demande s'ils vont recevoir les listes pour les élections sénatoriales, directement chez eux. Monsieur le Maire indique que si ce n'est pas le cas, ce sera à la mairie et qu'ils vont certainement passer en mairie mais sur les horaires d'ouverture. L'un d'eux est passé et est resté une heure. Monsieur CRAMPON explique qu'il a proposé une visite du sénat. Madame MELON et Madame KARABAN seraient intéressées. Il poursuit qu'il faut recenser les personnes du conseil municipal qui seraient intéressées et proposer une date.
- Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis pour une nettoyeuse de trottoirs à 2 800€ HT que l'agent technique a testée.
- Monsieur CRAMPON explique qu'il a un devis de Recad pour la mise en peinture des grilles et du calvaire, en commençant par ce qui tient le plus à cœur aux habitants, le cimetière. Il ajoute que le devis inclut la grille d'entrée et le calvaire du cimetière 1 240€ TTC. Monsieur le Maire précise qu'il faut faire attention car il y a une petite croix qui est peinte, à ce jour, en rouge donc à voir s'il repeint en blanc ou en rouge. Les élus décident, après discussion, de demander à la personne du village qui s'occupe de l'église si la couleur doit rester rouge ou blanche comme le reste. Monsieur le Maire poursuit que le pied du calvaire sera cassé au marteau piqueur car il est scellé puis sera retiré au télescopique ou selon la profondeur couper et ressouder. Il précise que ce sera fait avec Monsieur CRAMPON et l'agent technique. Monsieur CRAMPON ajoute qu'il a également un devis de RemCo pour les peintures au sol pour 5 passages piétons, effacement des anciens stops et une ligne centrale à la fin de chaque rue pour délimiter le centre de la rue et une ligne centrale dans le virage rue des Combattants AFN/rue de l'église pour 1 100€. Monsieur le Maire précise que c'est moins cher que de le faire eux même. Monsieur CRAMPON précise que s'il n'y a pas beaucoup de passage, la peinture tient au moins 30 ans.
- Monsieur le Maire indique qu'ils avaient discuté de l'achat d'une laveuse pour la mairie, la salle des fêtes et l'église mais ayant déjà acté pour les travaux du cimetière, du bâtiment et l'achat du tracteur, ce sera reporté l'an prochain.
- Monsieur le Maire précise où sont les nouveaux composteurs, qui sont déjà posés et que les bacs à papier seront prochainement retirés car le papier doit être déposé dans les poubelles jaunes. Madame KARABAN demande si cela n'aurait pas été mieux de proposer aux habitants l'achat d'un composteur. Madame MELON précise qu'il est possible d'en acheter à la CCVS au tarif de 25€. Monsieur CRAMPON précise qu'une petite communication sera faite pour rappeler que c'est toujours possible d'en avoir à la CCVS. Madame KARABAN demande si c'est possible d'en avoir un autre, si par exemple, le composteur est cassé, il est possible d'en racheter un.

Madame MELON précise que c'est un par foyer fiscal, tandis que Monsieur CRAMPON précise en avoir deux. Madame KARABAN précise que ce serait bien de se renseigner pour savoir combien chaque foyer fiscal a le droit et pour combien de temps. Madame MELON précise que si certaines personnes mettent par exemple des tontes de gazon dans le composteur, cela va étouffer le tout et ne pas fonctionner. Monsieur le Maire précise qu'ils seront ramassés toutes les semaines. Madame MELON demande si une fois ramassé, les déchets vont partir en méthaniseur ou autre. Monsieur le Maire précise que c'est la CCVS qui gère et que normalement cela devrait partir en méthaniseur. Madame MELON précise que s'il y a des déchets autres que des compostables comme par exemple quelqu'un qui jetterait du plastique avec ses épluchures ou un bocal de cornichon avec les cornichons pourris, est ce qu'il y a un risque que la commune soit pénalisée. Monsieur le Maire indique qu'il y a le cas sur Amiens, il trie et facture à Amiens métropole s'il retrouve du verre dans les composteurs. Monsieur DUMONT précise qu'au ramassage, il y aura les villages alentours également donc ce sera la CCVS qui prendra la sanction donc tous les villages. Madame MELON indique avoir vu dans d'autres villages, plusieurs containers à disposition avec des affiches pour indiquer quoi mettre où et qu'il faudrait prévoir une petite communication pour rappeler aux administrés ce qu'il faut mettre dans chaque container et chaque poubelle.

- Monsieur le Maire indique qu'il a participé à une réunion à la CCVS avec plusieurs vice-présidents et le directeur des services de la CCVS où a été expliqué le fonctionnement de la CCVS. Il précise qu'un document leur a été mis à disposition pour mieux le comprendre. Il poursuit que la CCVS gère la voirie (mais pas la rue départementale), les trottoirs, les eaux de pluie, l'assainissement, la distribution de l'eau, la culture, le tourisme et beaucoup d'autres choses. Il indique que pour Hamet, ils ont le projet d'une aire de camping-car gérée par l'entreprise Camping Park sur le terrain de l'ancien camping. Selon la présentation qui a été faite, 70% des bénéfices reviendraient à l'entreprise, 30% pour la CCVS mais ils ont oublié la commune. Monsieur le Maire précise que c'est la première ébauche et qu'il faudrait voir avec eux les détails. Monsieur DUMONT indique qu'il y a eu 3 dates de proposées pour que l'entreprise vienne présenter son projet au conseil municipal mais qu'il n'y a aucune date en fin de journée pour le présenter à tous les conseillers. Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas certain que ce soit la présentation finale du projet et que sur les 3 dates, une seule pourrait convenir mais il serait seul avec un adjoint. Ne pouvant se libérer sur les autres dates, il va contacter dès demain, l'office du tourisme qui gère le projet camping-car pour voir dans un premier temps le contenu de ce rendez-vous. Monsieur DUMONT reprend qu'il faut prévoir cette réunion comme une réunion de conseil pour avoir le plus de conseillers donc le soir. Monsieur CRAMPON fait remarquer que c'est l'entreprise qui se déplace et l'entreprise ne travaille le soir. Monsieur DUMONT reprend que si une entreprise a un projet à présenter, c'est à eux de s'adapter. Monsieur le Maire précise qu'il va voir dans un premier temps si c'est une présentation de l'entreprise ou vraiment une présentation du projet. Si c'est la première hypothèse, il n'y a pas besoin de tout le conseil pour la première réunion. Monsieur JACQUET demande, si ce ne serait pas mieux de d'abord voir avec la CCVS ce qu'ils proposent, avant de faire déplacer l'entreprise car si la proposition de la CCVS ne convient pas au conseil municipal, cela ne sert à rien de faire venir l'entreprise. Monsieur JACQUET ajoute qu'il faut dans un premier temps revoir la part accordée à la commune car pour la CCVS ils occupent le terrain mais l'entretienne t'il en contrepartie ? Monsieur DUMONT explique qu'en tant qu'lu, ils ne peuvent pas dire aux administrés qu'ils ont donné le terrain à la CCVS qui récupère les bénéfices avec l'entreprise et que la commune ne perçoit rien. Madame KARABAN demande à quelle heure serait prévu le rendez-vous. Monsieur le Maire lui indique que ce serait le 11 juin à 11h à l'office du tourisme mais qu'il va les recontacter demain et les tiendra au courant.
- Monsieur CRAMPON indique que la CCVS a fait le curage des fossés et qu'elle va venir voir pour l'évacuation de l'eau qui arrive du haut de la rue Albert Laignel. Monsieur le Maire

reprënd qu'elle avait fait le curage du fossé de la rue des Combattants AFN lors du précédent mandat et il l'a recontactée pour les autres. Un technicien est venu il y a quelques jours et a fait le curage des autres fossés et lui a expliqué qu'il suffisait de le contacter et il se déplace pour le faire, ce qui finalement est assez simple. Il poursuit qu'en faisant le tour sous la pluie, il a pu montrer au technicien le problème de l'eau qui s'accumule dans l'intersection rue Albert Laignel – rue François Deroussen. Il explique qu'il y a un faux plat au niveau de l'intersection mais ce n'est pas la CCVS car c'est la départementale donc qu'il faudra voir avec le Département et qu'ils ont pu voir que l'eau arrive de la rue des Combattants AFN puis de la rue Albert Laignel et qu'il n'y a aucune infiltration donc le technicien va regarder pour faire une proposition pour récupérer l'eau soit de la rue des Combattants AFN, soit du haut de la rue Albert Laignel et la rejeter dans le fossé de la rue des Combattants AFN grâce à un tuyau sous la route ou faire autre chose. Madame MELON demande si cela va récupérer tout ce qui descend de la carrière.

Monsieur le Maire précise que ce ne sera pas possible car cela inonderait au moins 3 maisons de la rue des Combattants AFN. Les eaux de la partie gauche de la rue des combattants AFN seraient envoyées dans le fossé et il explique que la carrière est un autre sujet et que même s'il n'y a pas eu d'inondation depuis longtemps, il faudrait, s'il y a un problème, creuser un bassin dans le champ. Il poursuit que lors de son ancien mandat, la CCVS avait dit à l'ancien maire qu'ils pourraient faire une moue d'infiltration au niveau du calvaire rue Albert Laignel mais il n'était pas d'accord. Madame MELON fait remarquer qu'ils ont mis des avaloirs dans la rue du cimetière car avant l'eau dévalait dans la rue du Pont. Monsieur le Maire reprend qu'à l'époque, la CCVS a mis un puit d'infiltration sur une parcelle dans la rue de l'église, a retrouvé un ancien puisard dans la rue de l'église qui a été curé et un siphon a été mis pour rejeter l'eau en avaloir dans la rue François Deroussen. Il ajoute que le principe serait le même pour la rue des Combattants AFN, de mettre un siphon dans la rue des Combattants AFN qui passerait sous la rue Albert Laignel et rejeterait l'eau dans le fossé rue des Combattants AFN et que pour la carrière, il faudrait faire un bassin d'infiltration au pied du calvaire entre la rue des Combattants AFN et la rue Albert Laignel. Madame KARABAN indique qu'il faudra y penser car il y a de plus en plus de problèmes d'inondation. Madame CHAMBEAU précise qu'elle a régulièrement de l'eau dans son sous-sol car elle est au bout de la descente de la rue. Madame KARABAN demande si la commune a un risque de coulée de boue. Monsieur le Maire précise qu'ils ont la chance d'avoir un plateau de craie, ce qui bouge beaucoup moins et que l'ancien Maire avait fait des trous dans la carrière, ce qui garde l'eau. Monsieur le Maire reprend que le bassin a été demandé et il espère que ce soit fait l'année prochaine.

- Monsieur le Maire indique que des tables pour la salle des fêtes ont été achetées pour 1 477.68€ pour 20 tables grises qui ont été numérotées car il est demandé aux locataires de laisser les tables dépliées pour vérifier leur état et éviter ainsi qu'une table passe sous le contrôle. Il poursuit que le règlement intérieur sera changé pour facturer 100€ une table cassée et 10 ou 15€ les coups, il va revoir cela avec la secrétaire de mairie et ce sera présenté à la prochaine réunion. Il ajoute que les anciennes tables sont au presbytère pour qu'elles puissent être prêtées ou pour la commune lors d'événements extérieurs et les tables en bois seront mises dans l'atelier. Il poursuit qu'il y a 145 chaises et 19 tables disponibles pour le prêt aux habitants et qu'il faut réfléchir si elles pourraient être louées aux extérieurs.
- Monsieur le Maire expose un problème rencontré avec Axians qui est rentré dans une barrière avec un véhicule. Il explique avoir passé plusieurs après-midis avec eux car après le message passé sur Facebook, il y a eu des témoins mais le conducteur niait les faits au début. Finalement ayant des témoins et des preuves, ils ont admis les faits et vont faire les travaux de remplacement pour ne pas passer par les assurances.

Arrivée de Madame JENKINS à 19h45.

- *Monsieur le Maire fait un point sur les reprises de concessions. Il expose les différents devis reçus dont le dernier d'une entreprise spécialisée qui pour les 85 reprises seraient à 42 050 € HT. Il explique que le devis est fait au plus haut, dans le cas où tout se passe au plus mal, donc ce serait le montant maximum pour les 85 concessions, sachant que le premier devis pour 20 concessions était à 32 000€. Monsieur CRAMPON ajoute que la commune ne peut pas toucher à tout ce qui est horizontal mais peut retirer tout ce qui est vertical, ce qui baisserait le prix de 5 000€. Madame KARABAN demande comment savoir si tout s'est vraiment passé bien ou mal. Monsieur le Maire lui indique qu'ils seront sur place régulièrement et qu'ils pourront vérifier et si ça se passe mal, ça se verra de suite. Il ajoute qu'avec cette entreprise, il y aura un état des lieux avant et après les travaux pour pas avoir de problèmes en cas de casse que ce soit pour l'entreprise, comme pour la commune. Il poursuit qu'il leur a demandé si les élus pouvaient casser eux même les bétons, ce à quoi il a répondu que dans ce cas, il va y avoir un problème car les cercueils risquent d'être visibles et le temps que l'entreprise intervienne, ce ne sera pas correct pour les gens qui vont se rendre au cimetière mais que c'était possible de retirer les croix en béton au-dessus de la terre, ce qui ferait qu'il y aura 16 monuments qui pourraient être fait sur 32, ce qui fait économiser 5 000€ mais il se pose la question si cela vaut le coup pour 5 000€ car il faut louer une benne entre autre. Monsieur JACQUET ajoute qu'il va falloir braquer avec le télescopique sans abimer les tombes d'à côté. Madame KARABAN ajoute que s'il y a un problème sur une tombe d'à côté, vaut mieux que ce soit l'assurance de la société. Monsieur CRAMPON précise que 45 000€ sont prévus au budget, ce qui permet de le faire cette année. Monsieur le Maire précise qu'il reste une entreprise à passer le 9 juin, ce sera le dernier devis et cela passera à la réunion de conseil de septembre. Monsieur le Maire ajoute qu'une concession sera conservée par la commune et sera utilisé comme second ossuaire car l'entreprise ne met pas les restes qu'ils vont retrouver dans des sachets, ce qui n'est pas légal mais dans des petites boîtes. Les petites boîtes sont à 30€ pièces contre 15€ par sachet mais comme ce n'est pas légal, il y a un risque de tout recommencer par la suite. Monsieur JACQUET confirme qu'il est préférable de rester dans les règles. Madame MELON demande si l'ossuaire serait dans la fosse commune. Monsieur le Maire explique qu'un ossuaire a été préparé par l'ancien maire tout à droite du cimetière mais il est trop petit donc une concession en entrant à gauche sera reprise également car c'est une double concession de 6 places, ce sera suffisant et il y aura juste à nettoyer la plaque de béton ou la remplacer si elle est cassée. Monsieur CRAMPON préconise de leur demander quelques références et de contacter une ou deux communes pour avoir leur avis. Monsieur le Maire précise que l'entreprise existe depuis 13 ans avec 30 salariés et 2 agences.*
- *Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier des voisins de la mairie qui souhaitent louer ou acheter une petite partie du terrain derrière la mairie. Il explique qu'ils avaient auparavant une partie de ce terrain en location comme jardin et que les jardins derrière la mairie ont été repris pour la création du bâtiment technique. Il ajoute que le seul problème qui peut se poser est que l'assainissement de la fosse septique est sur ce terrain ainsi que les tuyaux mais il devrait y avoir un morceau de terrain qui pourrait leur être vendu d'environ 50 mètres carrés au prix d'un terrain à bâtir et à voir si ce serait en vente ou en location ou on garde le terrain, ce qui sera acté à la prochaine réunion de conseil. Un point à voir également est qu'il y aura un vis-à-vis depuis les fenêtres de la mairie. Monsieur JACQUET précise que c'est plus un problème pour eux que pour la mairie. Monsieur DUMONT indique que ce ne sera pas un problème pour eux mais qu'il est possible de le notifier. Il ajoute qu'un terrain derrière la mairie ne gêne pas pour le vis-à-vis car il n'y a personne le soir passé 20 h et très peu de passage le week-end et que de plus, les élus ne restent pas à la fenêtre, cela aurait été gênant si c'était un logement communal mais pas une mairie. Madame MELON demande s'il n'existe pas des dispositions lorsqu'une fenêtre donne sur un terrain. Monsieur JACQUET précise que ce n'est que pour les constructions futures, pas existantes. Madame MELON rapporte une histoire personnelle et prévient qu'il faut mettre une clause indiquant qu'ils ne pourront pas construire*

de bâtiment, ni empêcher la mairie d'ouvrir les fenêtres. Monsieur CRAMPON demande si les élus seraient plus pour vendre ou pour louer. Les élus sont en accord pour une vente. Madame KARABAN demande combien de surface cela représenterait. Monsieur DUMONT demande s'il y a en mairie les plans de l'assainissements. Monsieur CRAMPON préconise de faire un curage pour voir où est ce que c'est exactement. Monsieur DUMONT précise qu'ils veulent juste un peu de verdure. Monsieur JACQUET ajoute que cela pourra donner un peu de valeur à leur maison, ce que confirme Madame MELON. Monsieur DUMONT n'est pas d'accord car il explique qu'en cas de vente, le fait qu'il ait vu sur la mairie et sur un bâtiment communal, cela sera difficile. Madame KARABAN indique que c'est mieux d'avoir du vis-à-vis avec la mairie qu'une personne lambda. Monsieur le Maire valide donc leur décision de vente et préparera le dossier pour la prochaine réunion de conseil après avoir vu un notaire. Monsieur DUMONT indique qu'avec l'argent de la vente, il sera possible d'investir.

- Monsieur le Maire indique que comme 4 arbres ont été abattus sur la place et comme ils étaient tous malades, cet hiver, les autres seront abattus et remplacés par une espèce qui ne monte pas trop haut et qui n'éclate pas les goudrons, il précise qu'il faudra se renseigner sur une espèce.
- Monsieur le Maire explique que l'ancien maire doit lui rendre un métrage des archives pour chaque domaine dans les 6 mois après les élections, qu'il lui a demandé mais qu'il est sans nouvelle à ce jour. Il indique avoir contacté les archives départementales qui lui ont donné les règles à respecter et la marche à suivre et qu'une fois fait, les archives seront mises dans le local prévu à cet effet hors feu et hors eau qui est actuellement utilisé par le comité des fêtes. Monsieur le Maire propose de descendre les archives dans la salle de conseil pour que cela soit plus simple dans le mois de juin, une clé de la pièce lui sera remise et la secrétaire de mairie lui donnera un coup de main sur des hésitations mais ne fera pas le travail et une fois le métrage remis, les élus pourront s'occuper du rangement. Il précise que c'est obligatoire et pour tous les maires. Monsieur JACQUET demande si cela lui a déjà été signifié. Monsieur le Maire lui indique lui avoir dit à l'oral, ainsi que la secrétaire de mairie et il pensait lui redire ce jour. Les élus demandent s'il ne faudrait pas lui notifier par écrit car le prochain PV ne sera validé qu'en septembre. Monsieur le Maire indique qu'il lui enverra un recommandé et qu'il faut que les élus s'engagent à descendre les archives du grenier. Monsieur JACQUET préconise de l'indiquer dans le courrier que les élus vont descendre les archives pour qu'elles lui soient accessibles. Monsieur le Maire ajoute qu'il renseignera aussi que la secrétaire de mairie sera disponible pour le renseigner mais pas pour trier.
- Madame DAVID indique s'être rendu au restaurant l'Abbatiale qui est d'accord pour prendre les bons de 25€ pour le cadeau des aînés. Elle lui a indiqué qu'elle faisait tous les 2^{èmes} dimanches de chaque mois des réunions des aînés sur lesquelles les aînés peuvent s'y inscrire et auront donc le choix de participer à ces réunions ou un repas à un autre moment.
- Monsieur le Maire indique qu'il faut réfléchir au spectacle du goûter des aînés car il est à 1 300€ alors qu'avant le spectacle coûtait dans les 300€ et il se demande si un repas ne serait pas mieux avec un spectacle de chansons et il faudrait se renseigner sur ce que font les communes voisines. Madame JENKINS indique qu'il faudrait aussi prendre l'avis des aînés, en faisant un sondage au moment du goûter de cette année. Monsieur le Maire indique que sur 90 aînés, seuls 30 se déplacent au goûter. Madame JENKINS demande pourquoi les autres ne viennent pas. Monsieur le Maire précise qu'il y en a qui ne peuvent pas ou ne veulent pas et que certains disent être trop jeunes pour ce genre de spectacle. Monsieur DUMONT explique avoir fait un sondage il y a quelques années pour emmener les aînés à un spectacle sur Nesles qui coûtait moins cher que 1 300€ mais le problème est que certains ne veulent pas se retrouver avec d'autres et cela a fini par tomber à l'eau. Madame JENKINS préconise de laisser cette année comme les années passées pour voir d'eux même et ensuite les sonder pour l'année prochaine mais qu'effectivement si si peu d'aînés sont concernés par un spectacle à ce tarif, il faut revoir

cela. Madame KARABAN indique que dans beaucoup de villages c'est un repas des aînés qui est proposé. Madame JENKINS ajoute que cela peut être aussi sous forme de guinguette, de bal.

- *Madame MELON propose un projet pour le fleurissement de l'église, une proposition pour le parvis de l'église et une autre pour le monument aux morts. Elle explique qu'elle propose d'ajouter des végétaux vivaces pour créer un lieu d'accueil vivant, occupant du volume et avec un fleurissement toute l'année tout en respectant le caractère du bâtiment pour l'église. Et concernant le monument aux morts, elle propose un petit arbre qui fleurit toute l'année et qui donne des fruits ainsi qu'un massif sur le devant de petits arbustes de 30 à 40 cm avec des fleurissements tout au long de l'année et des fleurs vivaces. Elle indique qu'elle a budgété par rapport au coût des végétaux, sur 3 ans, 1 000 à 2 000€ pour les vivaces, 500 à 600€ pour les thapsus et un arbre à 300€ selon la taille, ce qui donnerait 1 000€ par an. Elle précise qu'il faudra faire différents devis et qu'elle pourra également faire des boutures pour remplir les ronds, mettre au cimetière ou aux entrées de village et propose à Monsieur CRAMPON de faire un groupe de travail. Elle propose pour la prochaine réunion de préparer une liste avec des photos pour pouvoir choisir. Elle ajoute qu'elle a cherché des tailles faciles, avec le moins d'entretien possible, ce qui valorisera le patrimoine. Elle précise qu'elle ne voudrait pas de bâche plastique pour éviter les mauvaises herbes car c'est au pied d'une église et d'un monument aux morts. Monsieur DUMONT précise que la bâche peut être recouverte de copeaux de bois. Elle reprend que dans les communes où c'est le plus joli, ils mettent des copeaux et précise que la plantation se fait en octobre.*

20h15 : Départ de Monsieur le Maire, qui donne la présidence à Monsieur CRAMPON David, 1^{er} adjoint

- *Madame JENKINS voudrait faire un point sur la commission cohésion sociale et notamment les avancées. Elle indique que pour le marché des producteurs, il y a 4 commerçants, du fromage, des tisanes, du miel et peut être des pâtisseries artisanales. Elle poursuit qu'il manquerait un maraîcher au minimum et que si c'est compliqué au départ, peut être passé à un marché par mois pour commencer et en fonction de l'influence revenir sur toutes les deux semaines et si ça ne fonctionne pas, reprendre l'idée de départ qui était de vendre des paniers. Monsieur CRAMPON précise que le sénateur, vu quelques jours auparavant, a un contact de quelqu'un qui peut aider sur tous ces projets. Madame KARABAN indique avoir pris contact avec un producteur qui lui a indiqué préférer monter sur Paris car c'est plus intéressant. Monsieur DUMONT indique que vu le prix de l'essence, ils sont peut-être réticents car au départ, il va y avoir du monde et au bout de quelques semaines, ça ne fonctionnera peut-être plus comme pour les food-trucks. Madame JENKINS précise qu'il faudrait, dans ce cas, faire venir les commerçants, le food-truck, le bar éphémère pour créer un moment de convivialité qui va attirer plus de monde. Elle précise qu'il faudra refaire un point courant juillet. Elle poursuit avec les cours de sport, 1h pour les seniors en journée et 1h pour les actifs en soirée, elle indique avoir plusieurs propositions pour les aînés mais aucun pour l'instant pour les actifs. Il y a un kiné de Corbie, un prof de sport, une association qui engage des éducateurs sportifs et qui facture ensuite à des mairies ou des associations qui facturent des heures d'activités sportives mais dans ce cas, il faudrait créer une association pour faciliter les paiements. Elle précise que le cours est à 39€ mais que cela l'embête de faire payer les aînés car elle souhaitait proposer un service donc qu'il faudra réfléchir aux différentes options et attendre des propositions pour le soir. Elle poursuit pour le journal qui sortirait mi-juillet et précise qu'elle proposera d'ici peu plusieurs visuels au choix. Elle ajoute que dans le journal, il y aura le concours de décorations de Noël et il faudra trouver un jury impartial, non habitant d'Hamelet et que l'idée est qu'il n'y a pas d'inscription, juste un intervalle de dates et ce jour-là, le jury passe dans le village. Elle poursuit que les colis des aînés sont préservés et il y aura un ajustement après leur retour de septembre, le spectacle est également réservé et il restera à voir avec le traiteur pour le 5 décembre. Elle ajoute qu'une dame du village lui a proposé des ateliers de relaxation en alternance avec amie*

qui proposerait de l'automassage, elle tiendra le conseil au courant. Elle rappelle qu'un sondage sera effectué pour une vente de pellets pour l'an prochain. Madame MELON demande comment vont choisir les aînés entre le colis et le bon restaurant. Madame JENKINS explique qu'ils auront un coupon à remplir avec une case à cocher et que pour l'inscription des enfants pour Noël se fera via le bulletin avec un QRcode et possibilité de déposer un papier en mairie. Monsieur DUMONT demande si ce sera encore les cadeaux pour les enfants à Noël. Madame JENKINS explique que ce sera la même chose pour les enfants jusqu'au CM2, un bon de 25€ king jouet et pour les enfants en 6^{ème} jusqu'en 3^{ème}, ce sera un bon cadeau de 25€. Monsieur DUMONT demande si c'est bien prévu au budget, ce que lui confirme Madame JENKINS car c'est comme l'an passé. Monsieur GREU demande si c'est le même budget que les cadeaux de naissance. Madame JENKINS explique qu'il n'y a pas de cadeaux de naissance mais que s'il y en aurait, ce serait effectivement le même budget.

20h30 : départ de Madame DAVID

20h40 : départ de Monsieur GREU

- Monsieur JACQUET précise que des personnes de la TE80 sont venus les rencontrer en mairie pour discuter des feux et ont expliqué que les feux ont ainsi été positionnés car il y a eu beaucoup d'interventions dans le mandat précédent. Il poursuit qu'ils ont demandé à désactiver un feu car il est devenu inutile et propose de le déplacer avant le 58 rue François Deroussen mais, avec toutes les fiches techniques des distances à respecter et c'est à la commune de vérifier. Madame CHAMBEAU indique qu'il n'y a donc plus de feu après l'école. Monsieur JACQUET explique que l'idée serait faire une zone à 30km/h et deux zones à 50km/h comme conseillé par le conseil départemental et il y aurait deux feux de chaque côté. Madame JENKINS ajoute qu'il faut se pencher sur des places de stationnement. Monsieur JACQUET reprend qu'il a également la documentation qui est très complexe et cela sera vu en commission travaux car il faut commencer par vérifier si c'est réalisable. Il précise que la proposition de la TE80 du nouveau positionnement du feu doit être envoyée au conseil départemental pour avis. Monsieur DUMONT indique que le conseil départemental avait précisé que la commune faisait ce qu'elle voulait sur ses trottoirs. Monsieur JACQUET confirme mais précise que par rapport au sens de circulation, il n'est pas possible de faire comme on veut. Il explique qu'il a reçu les fiches techniques du conseil départemental pour les stationnements en écluse et pour les feux. Madame KARABAN indique que pour que ce soit utile, il faut des grosses jardinières et pas uniquement des tracés au sol. Monsieur JACQUET reprend que le problème n'est pas là mais plutôt sur les distances à respecter avec les intersections et dans la rue François Deroussen, il y en a plusieurs. Madame MELON ajoute qu'il y a également tous les bateaux pour les entrées de garage et portail et les feux. Monsieur JACQUET ajoute que les feux ont une importance dans la sécurité mais cela rajoute des contraintes. Madame JENKINS demande s'il est possible d'anticiper le positionnement de ce nouveau feu dans l'optique d'introduire des places de stationnement. Monsieur JACQUET indique que ce n'est pas forcément l'endroit où il y aurait besoin de places de stationnement et le feu doit être remesuré. Il ajoute qu'il faut réunir la commission pour travailler sur ce dossier ou un groupe de travail, à voir avec le Maire. Madame CHAMBEAU demande à quel endroit serait la zone 30. Monsieur JACQUET explique que la zone 30 sera entre les feux et le reste donc les entrées de village passeront à 50km/h. Madame CHAMBEAU indique qu'il y a des enfants aux entrées également, notamment à l'arrêt de bus et que c'est également dangereux à cet endroit. Monsieur CRAMPON explique que c'est pour cela qu'il y aura des places de stationnement et qu'il y aura le marquage d'un passage pour piéton. Monsieur JACQUET indique que peu de gens respectent le 30km/h et voir même qui respectent le feu. Il ajoute que le conseil départemental avait indiqué que la traversée d'Hamelet est trop longue pour respecter le 30km/h sur la distance. Monsieur DUMONT indique que les feux ont tout de même un problème car en arrivant à 20km/h, le feu se met au rouge et c'est certainement la raison pour laquelle certains grillent le feu. Monsieur CRAMPON indique qu'à 50m du feu, à

30km/h, le feu passe bien au vert. Monsieur DUMONT reprend que dans un autre village, le feu est à 50km/h et passe bien au vert à 50km/h. Madame KARABAN indique qu'il est plus facile de tenir le 50km/h que le 30km/h sur la distance. Monsieur JACQUET précise que si tout le monde tient le 50km/h, ce sera déjà un beau progrès. Monsieur JACQUET reprend que le but de ce travail est que ce soit efficace pour la sécurité. Monsieur JACQUET conclut que la commune revient progressivement à ce qu'avait préconisé le conseil départemental au départ. Monsieur JACQUET poursuit avec le reste de la réunion avec la TE80 et précise qu'ils ont parlé longuement des travaux de la rue du Pont et de la ruelle d'Enfer. Il ajoute que les travaux devraient se faire rapidement, en septembre si tout va bien, une réunion publique aura lieu avant le démarrage pour prévenir les administrés du comment ça va se passer et comment ils vont devoir intervenir chez eux, il faut leur expliquer et répondre à leurs questions. Madame MELON ajoute que dans la rue du Pont, il y a également toute l'activité de pêche où il y a beaucoup de pêche et il faudra également expliquer à l'association de pêche. Madame JENKINS demande combien de temps les travaux vont durer. Monsieur JACQUET estime qu'il devrait y en avoir pour 3 mois, cela risque d'être compliqué en journée mais ils vont expliquer les choses, le stationnement et les horaires de travaux. Il ajoute que pour les candélabres de la ruelle d'Enfer, ils ont discuté sur les positionnements mais ce n'est pas définitif. Il reprend que pour la caméra du city, le candélabre sera repoussé de quelques mètres, au début du parking pour une meilleure visibilité. Il explique qu'il a également été à la première réunion de la TE80 où ils ont voté les délégués mais cela a failli être reporté car des communes n'ont pas encore donné leur délégué et le quorum a failli ne pas être atteint. Il précise qu'à Hamelet, les noms des délégués ont bien été transmis et ils étaient présents à la première réunion. Le président de la TE80 a indiqué que c'était dommage de ne pas s'y intéresser plus que cela car certaines choses sont intéressantes dont les bornes électriques, l'accompagnement dans les travaux énergétiques des bâtiments communaux, la sensibilisation au programme éco-oustique pour l'enseignement du 3^{ème} cycle qui pourrait intéresser Madame JENKINS pour le SISCO. Madame JENKINS explique avoir gagné ce concours il y a 3 ans avec sa classe et explique le procédé et les récompenses. Monsieur JACQUET reprend que les travaux externes du bâtiment technique auront lieu à partir du vendredi 12 juin, une mini pelle a été louée avec un rouleau compacteur et des matériaux en béton concassé pour faire une plateforme à côté du bâtiment qui servira de rangement extérieur et finir l'aménagement pour qu'il puisse débarrasser et exploiter le bâtiment (ancien bâtiment technique) qui n'est pas utilisé. Ces travaux seront faits le vendredi et le samedi avec une arrivée de 120 tonnes de concassés béton et il précise qu'ils vont avoir besoin de bras mais le tout en sécurité.

- Madame JENKINS indique que le bar éphémère vient également ce samedi 13 juin, qu'il n'y a pas de pression, vient qui peut et quand il peut et propose d'installer en fin d'après-midi. Elle ajoute qu'elle va demander au Maire si la moitié de la place pourrait être barrée la veille. Monsieur JACQUET précise qu'il y a déjà l'arrêté de pris pour barrer toute la place à compter du vendredi matin. Il ajoute qu'ils vont serrer et faire le maximum pour samedi soir. Madame JENKINS ajoute qu'elle a un contact pour faire venir un groupe de musique pour faire venir les gens. Monsieur JACQUET demande s'ils viendraient le 13. Madame JENKINS indique que ce n'est sûr qu'ils soient disponibles le 13 mais tester le concept sans musique et la fois d'après les faire venir. Elle ajoute qu'elle voulait également parler du 14 juillet, voir si quelque chose est prévu car cela pourrait être intéressant de faire une cérémonie à 16h et d'enchaîner avec le bar éphémère avec un groupe de musique. Madame KARABAN pense que pour cette année, cela risque d'être compliqué, ils sont déjà sûrement pris. Elle reprend que pour le 14 juillet, il faudrait discuter, si c'est possible, de décaler la cérémonie en fin de journée avec le pot habituel et peut être voir avec le comité des fêtes pour vendre des boissons. Madame MELON précise que le comité des fêtes ne fait rien au 14 juillet. Madame JENKINS précise qu'il faudrait voir avec la pêche ou la chasse. Monsieur JACQUET indique que la pêche fait un concours. Madame JENKINS précise qu'ils ne le font pas cette année et avait proposé de faire un concours de

pétanque. Madame MELON précise qu'avant il y avait un concours de pétanque au 14 juillet. Madame JENKINS reprend qu'il serait bien de réfléchir pour le 14 juillet et précise que les années passées, la salle des fêtes était décorée en bleu blanc rouge et qu'il reste quelques décorations. Monsieur CRAMPON indique qu'avec le Maire, ils voulaient savoir si les élus organiseraient les lampions le 13 juillet au soir. Monsieur JACQUET et Madame MELON indiquent que c'était au feu de la Saint Jean que tournaient les lampions car il faut un but à la fin du parcours. Les élus sont d'accord pour faire ce genre de chose avec un événement avec du feu. Madame JENKINS indique qu'à la fête du village, la fanfare a tourné dans le village et que l'an prochain, ce sera bien de voir avec les enfants pour qu'ils fassent des concours de vélos fleuris et qu'ils défilent avec la fanfare, ce sera en lien avec la fête du village. Madame MELON précise que c'est un peu court pour organiser quelque chose au 14 juillet et de voir ce que cela va donner avec le bar éphémère dans un premier temps. Madame CHAMBEAU demande si l'an prochain, ce serait possible de faire la fête de la musique. Madame JENKINS indique que c'est à réfléchir. Madame KARABAN précise qu'en anticipant, ils peuvent faire un bar éphémère avec de la musique le jour de la fête de la musique. Madame JENKINS demande sur quoi ils partent finalement pour le 14 juillet. Monsieur JACQUET indique que dans un premier temps, il faut voir avec la pêche s'ils font un concours, ce qui ferait une activité, puis la commune avec la cérémonie et un vin d'honneur et ce sera à réfléchir pour l'an prochain. Les élus reviennent sur la fête de la musique. Monsieur JACQUET précise qu'il faut s'y prendre à l'avance mais pourquoi pas mettre une scène de 15 minutes où un groupe peut s'exprimer musicalement, sur inscription.

- *Monsieur CRAMPON explique qu'un mot va être distribué aux personnes ayant une concession qui ne présente pas d'installation car c'est dans le règlement et normalement au bout de deux ans, il doit y avoir quelque chose de fait. Monsieur JACQUET demande de quand date ce règlement. Monsieur CRAMPON précise qu'il ne sait pas mais qu'il va falloir retravailler dessus. Madame KARABAN demande s'il y a obligation de mettre un caveau. Monsieur CRAMPON précise que pas forcément, il faut que ce soit représentée.*

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance pour la lever.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Alexandre LEFEBVRE



Le secrétaire de séance,

Aurélie KARABAN

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Karaban', with a stylized flourish underneath.